



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_9-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_9

Objet : 09 — 8.8.6 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 10 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la convention d'application de la charte du parc national du Mercantour pour la période 2022 -2026.

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'application de la charte du parc national du Mercantour est l'outil de déclinaison opérationnelle des objectifs et des orientations du projet de territoire contenu dans la charte. Elle organise le partenariat du parc national avec chaque commune

adhérente. Elle identifie les projets prioritaires que les deux signataires envisagent de conduire ensemble sur le territoire communal et qui répondent aux ambitions de la Charte.

Un projet d'avenant à la convention d'application, relatif à l'accueil des randonneurs et bivouaqueurs sur la zone des Merveilles a été élaboré en collaboration avec les services du parc national. Ce projet d'avenant a été transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance. Il sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, par 14 (quatorze) voix pour et 1 (une) abstention (Cyril LEJA), décide:

- **D'approuver** le projet d'avenant n°1 à la convention d'application de la charte du parc national du Mercantour, avenant annexé à la présente délibération
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer tous les documents à intervenir.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :